



LES MODALITES DE REGLEMENT POUR
LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS

- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement (**trésor public**) : veuillez vous munir du présent avis, en venant payer, un reçu vous sera remis.
- Par chèque bancaire adressé au comptable chargé du recouvrement (**trésor public**) : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.
Libellez **obligatoirement** le chèque à l'ordre du **TRESOR PUBLIC**, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.
- Par virement sur le compte bancaire du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.

Banque de France : 30001 00529 E574000000 71

Enfin, pour vous faciliter le règlement de votre prochaine facture et éviter tout incident, nous vous proposons la mise en place d'un prélèvement automatique qui interviendra environ 20 jours après la date de la facture.

Pour profiter de ce service, nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer le coupon ci-dessous dûment complété, daté, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire.



AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Je soussigné (e) Nom : Prénom.....

Domicilié (e) Adresse :

CP : COMMUNE

Autorise la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg (NNE 461029) – Service Redevance des Déchets Ménagers – 32 rue Saint Augustin Schoeffler 57370 MITTELBRONN, à prélever sur mon compte bancaire ou compte chèque postal le montant de la redevance des Déchets Ménagers.

Banque :

Adresse de l'agence :

Etablissement	Guichet	N°de Compte à débiter	Clé R. I.B.
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

N'oubliez pas de joindre un Relevé d'Identité Bancaire.

Fait à le Signature